



## Formation imposée sur congés de recuperation

Par **Inzo**, le **14/09/2014** à **16:41**

Bonjour

Je suis Atsem avec un contrat de 35h mais faisant effectivement 43h par semaine. Je récupère ces heures en ne travaillant pas pendant les vacances scolaires. Néanmoins mon employeur ( communauté de commune) m impose des formations sur mes jours de congés de recuperation . En a t il le droit ? Merci d avance pour votre réponse

Par **moisse**, le **14/09/2014** à **17:34**

Bonsoir,

A vous de calculer si vos congés de récupération compensent les RTT induits par votre temps de travail effectif supérieur aux 35 h légales hebdomadaires.

Si ce n'est pas le cas, vous avez intérêt à accepter la formation, c'est l'aspect juridique  
Si c'est le cas, vous avez aussi intérêt à accepter la formation, c'est l'aspect bon sens.

Par **Lag0**, le **14/09/2014** à **17:38**

Bonjour,

S'agissant d'un contrat de droit public, je suis personnellement incompetent pour vous répondre, mais je vous conseillerais de prendre contact avec un syndicat représentatif de

votre branche pour lui poser la question.